

L'etablissement médical de Mon-Repos: M.S.H. Collombet

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1916)**

Heft 15

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-32371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
RÉDACTEUR : D^r H. DEMIERRE, ingénieur, Lausanne, 2, rue du Valentin.

SOMMAIRE: *L'établissement médical de Mon-Repos*, architecte: M. S. H. Collombet (planches 11 et 12). — *La nouvelle Usine hydro-électrique des Prés du Chanel, près Boudry, appartenant à la Ville de Neuchâtel*, par Louis Martenet, chef du Service de l'Electricité de la Ville de Neuchâtel (suite). — *Détermination du foyer voisin d'un encastrement élastique*, par A. Paris, ingénieur civil. — *Chronique*: Les communautés d'intérêts dans les chemins de fer des Etats-Unis. — Fermeture des barrières des passages à niveau et annonce des trains par les cloches électriques. — Programme du concours de façades pour la gare de Bienne. — Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes (section de la Société suisse). — Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. — Rectification.

L'Établissement Médical de Mon-Repos.

M. S. H. Collombet, architecte.
(Planches 11 et 12).

L'Établissement Médical de Mon-Repos appartient à la Société de l'Ermitage. Il a été construit de 1908 à 1910 par l'architecte J.-H. Collombet, à Vevey, sur un emplacement très ensoleillé du Mont-Pélerin. Situé à 900 mètres d'altitude, il domine le Léman et le magnifique panorama des Alpes vaudoises. C'est une maison qui peut contenir quatre-vingts pensionnaires et une trentaine d'employés; un parc avec terrasse et jeux divers lui fait une ceinture verdoyante. Très abrité contre le vent du Nord par une falaise qui le surplombe, le bâtiment est orienté en plein midi; son architecture rustique s'harmonise avec le paysage ambiant. Les grands vitrages, à partie mobile de la loggia, s'ouvrent sur la plus belle vue qui soit.

Les moellons du soubassement et ceux employés dans la construction des murs proviennent des carrières de grès d'Attalens. Les planchers sont en béton armé, les plafonds en planches de liège et plâtre; les parquets des chambres sont en chêne avec gorge contre la plinthe. Les précautions prises contre la sonorité ont donné des résultats satisfaisants. La simplicité de l'ordonnance du plan permet une ventilation rapide et heureuse.

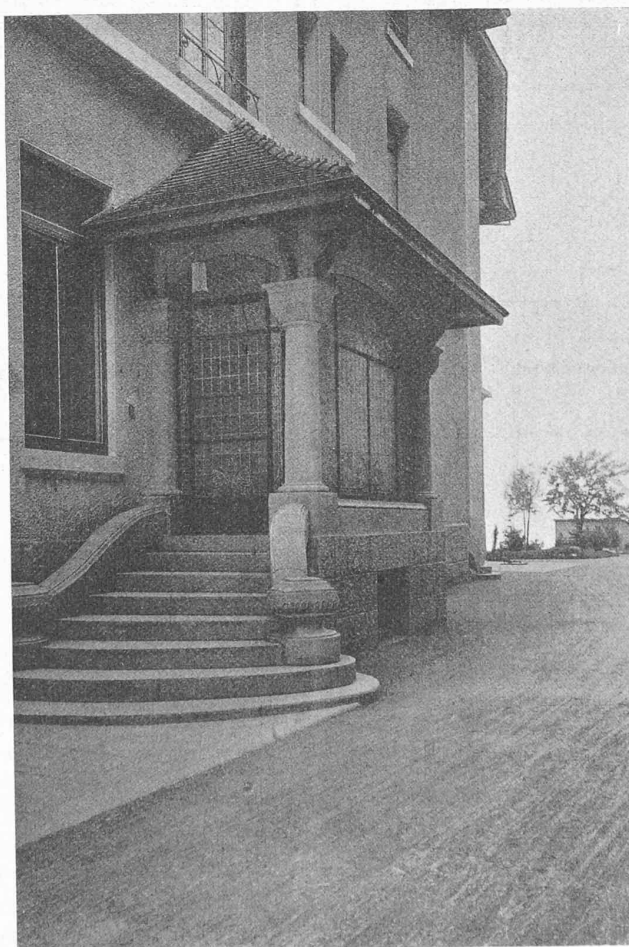
Description des installations.

Cet immeuble étant destiné aux malades nerveux, on a évité de lui donner l'aspect froid des cliniques ou hôpitaux; il possède tout le confort d'un hôtel moderne et toutes les installations d'un établissement médical.

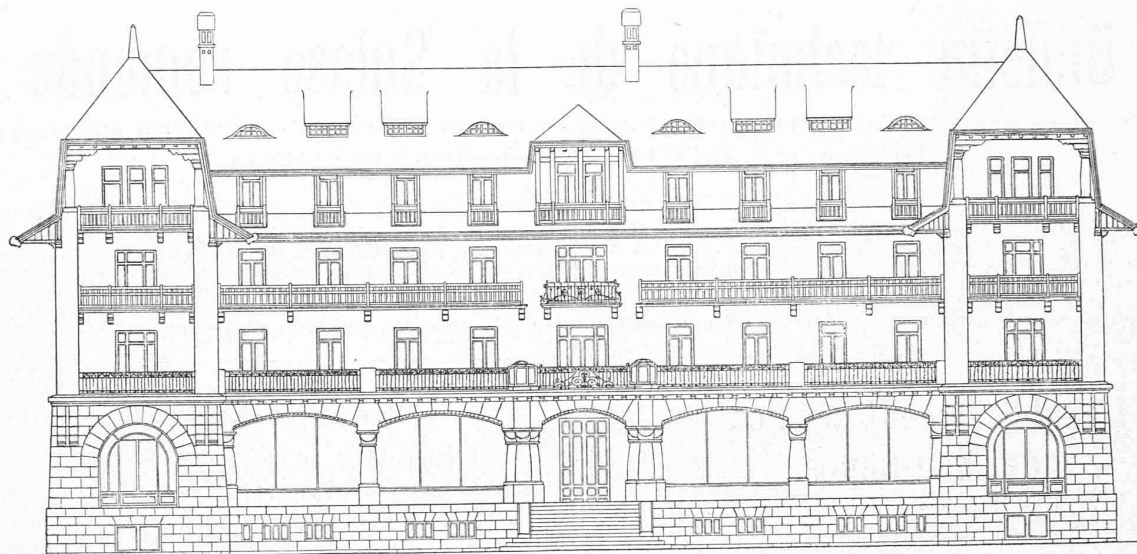
Chaque chambre dispose d'un balcon, d'une terrasse ou d'une loggia. On a cherché à lutter contre la sonorité en isolant les parquets avec du carton feutre, en montant des doubles cloisons en carreaux de plâtre et en capitonnant les portes des chambres; les couloirs sont recouverts de linoléum liège posé sur une forme de liégite.

Les services sont séparés des locaux destinés au public et ils peuvent être assurés sans que le personnel fasse un usage trop fréquent du grand couloir; on pourra s'en rendre compte par la disposition du plan au rez-de-chaussée et aux étages. A chacun de ceux-ci se trouve un office avec table chaude, laverie, etc. Ces offices correspondent entre eux par deux monte-plats électriques et un escalier de service. Le public dispose d'un ascenseur électrique, du grand escalier et d'un petit salon public par étage.

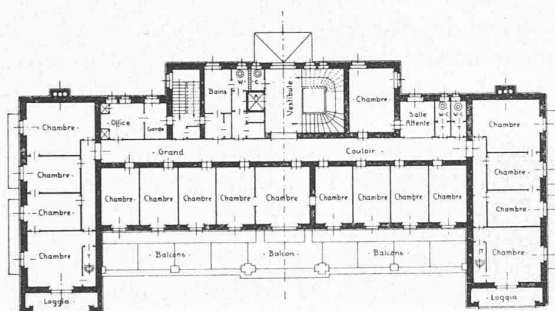
Cheminées. — Les cheminées des chaudières et fourneaux de cuisine sont en tuyaux de fonte placés dans des gaines en briques, montées contre la façade nord de l'immeuble. Cette position a été adoptée afin d'éviter que les murs surchauffés en été par une gaine intérieure ren-



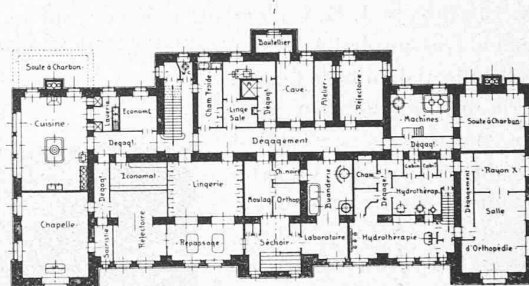
L'entrée.



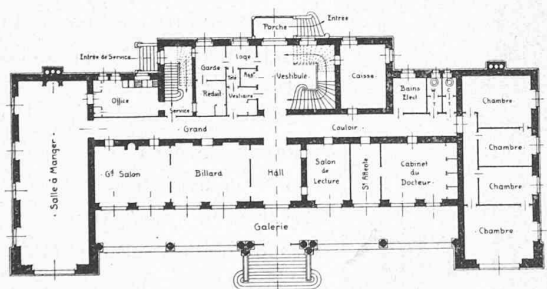
Façade principale. — 1 : 300.



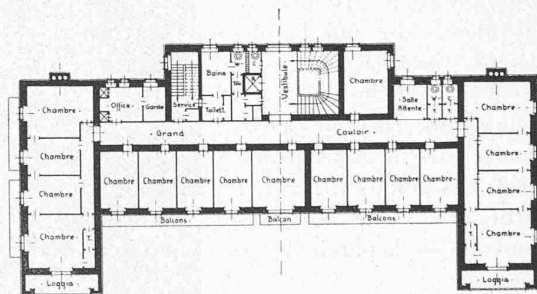
Premier étage. — 1 : 600.



Sous-sol. — 1 : 600.



Rez-de-chaussée. — 1 : 600.



Deuxième étage. — 1 : 600.

L'ÉTABLISSEMENT MÉDICAL DE MON-REPOS SUR VEVEY

dent intenable les chambres de pensionnaires situées dans leur voisinage.

Installations industrielles.

Celles-ci sont les suivantes :

Un chauffage central à eau chaude. Un service de production d'eau chaude. Un service de production de vapeur. Une installation sanitaire complète. Une installation d'hydrothérapie. Bains électriques et rayon X. Salles d'orthopédie et gymnastique suédoise.

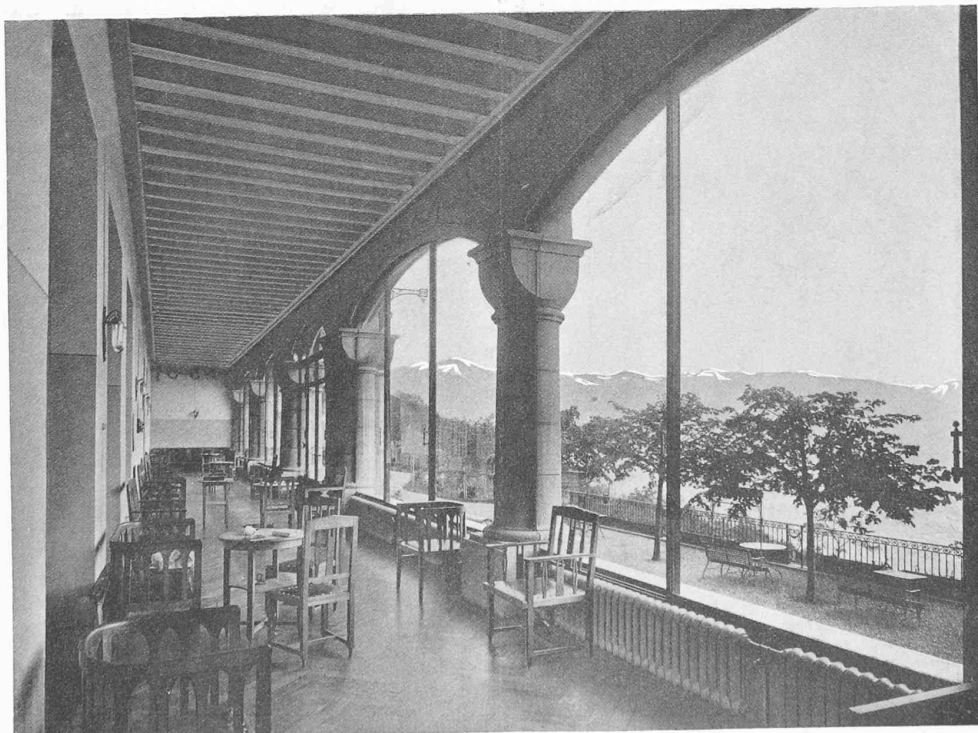
Chauffage. — La caractéristique de ce chauffage réside dans la faculté de chauffer un étage seulement avec les locaux publics et les locaux de service, y compris le qua-

trième étage réservé aux employés. Des vanes spéciales, placées sous le plafond des deuxième et troisième étages, et sur le sol de ceux-ci permettent d'arrêter le chauffage et de vider les canalisations pour éviter le gel. L'économie qui résulte de ce système peut être sensible si un étage seulement est occupé, car le prix du charbon à l'altitude du Mont-Pélerin s'augmente d'un transport long et pénible. Le charbon est introduit dans la soute par des couloirs qui donnent sur la route passant derrière la construction.

Service de vapeur. — Ce service est assuré par une chaudière tubulaire verticale de 2,9 atmosphères et de



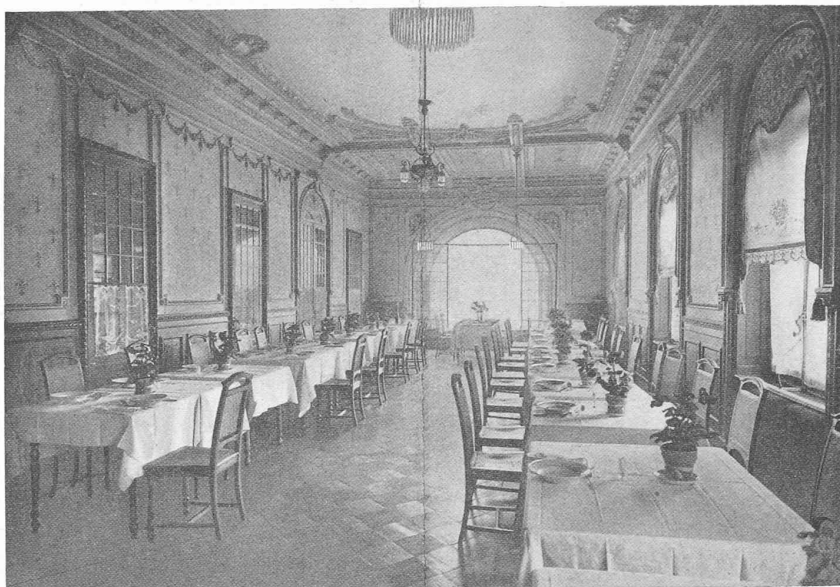
Vue des Façades Sud et Est.



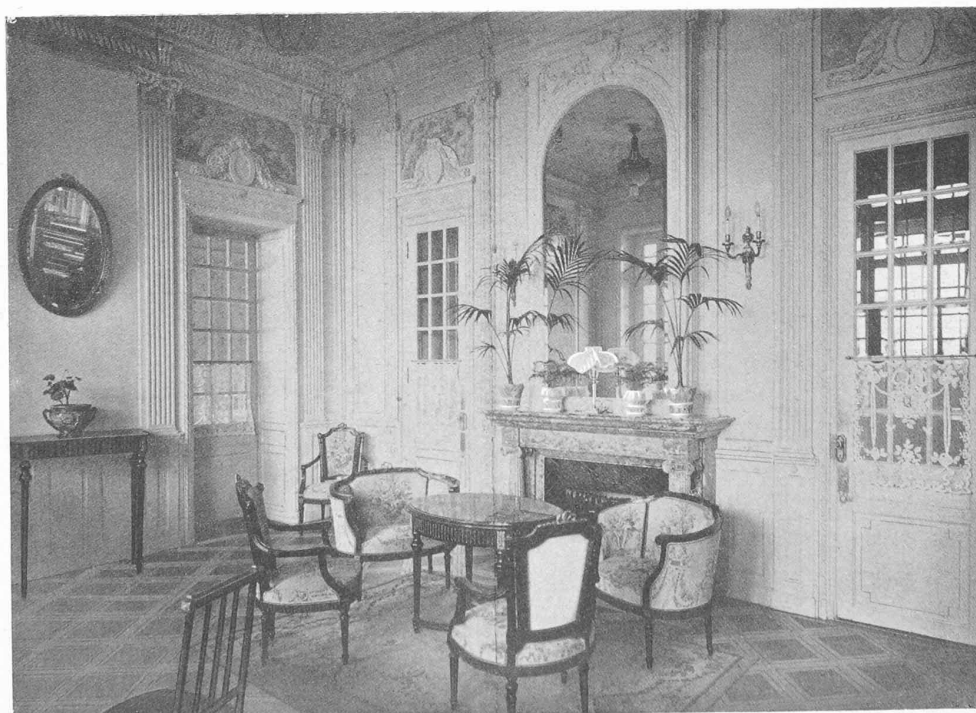
La véranda.

L'ÉTABLISSEMENT MÉDICAL DE MON-REPOS SUR VEVEY

Architecte: M. S. H. Collombet, à Vevey.



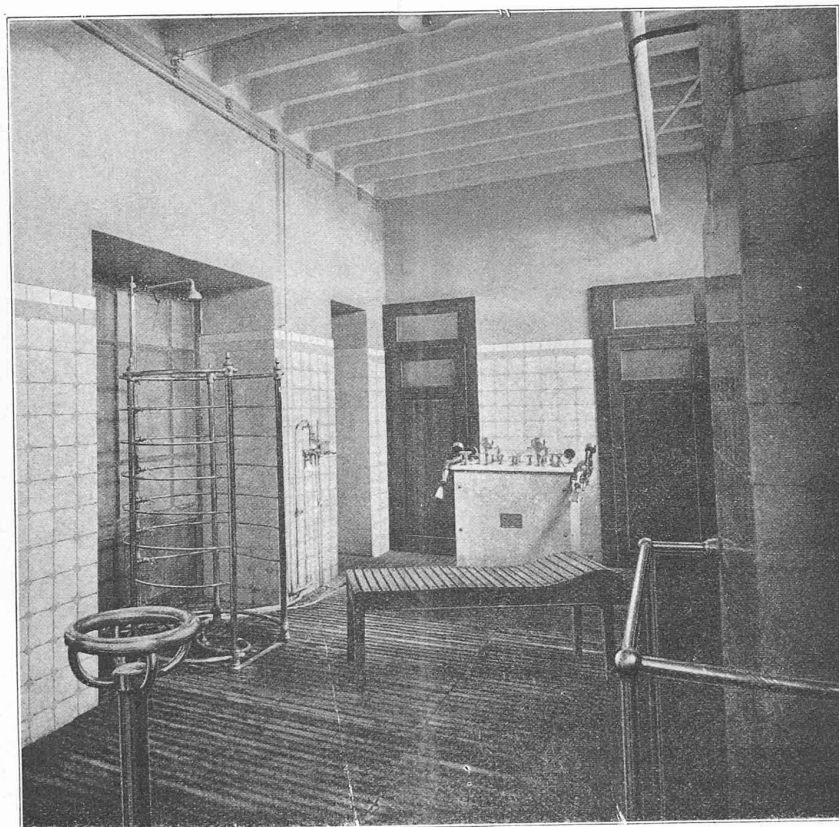
La salle à manger.



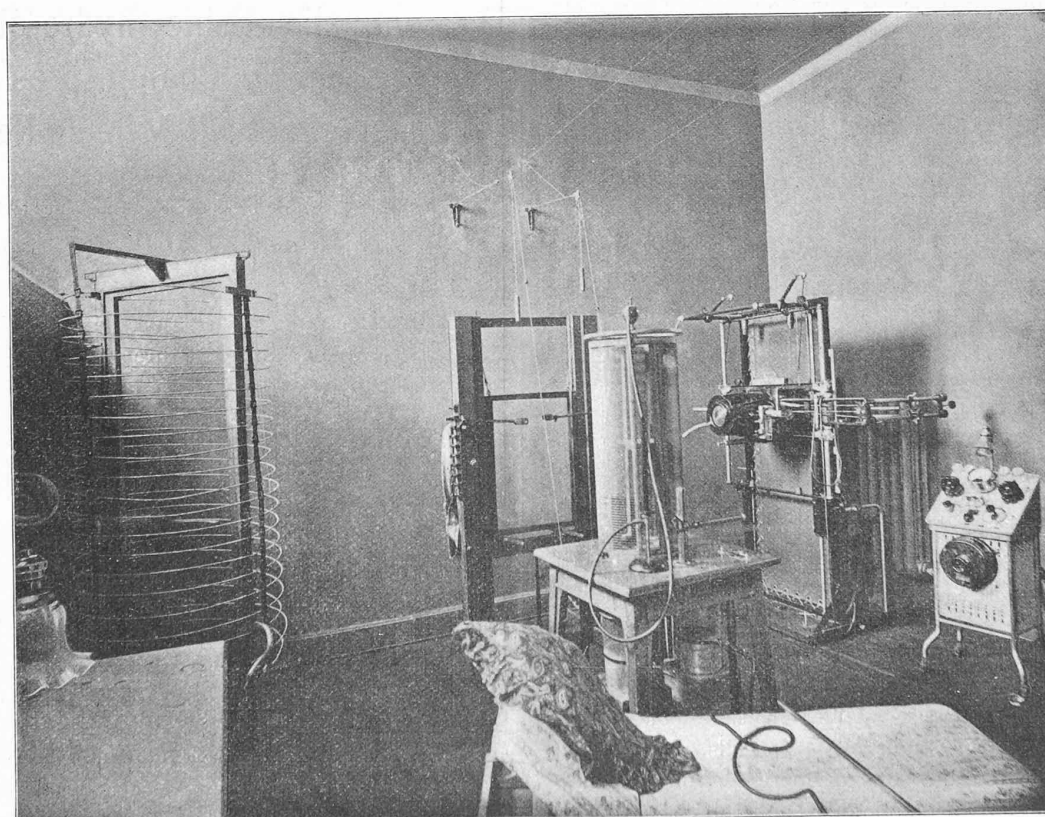
Le salon.

L'ÉTABLISSEMENT MÉDICAL DE MON-REPOS SUR VEVEY

Architecte: M. S. H. Collombel, à Vevey.



Salle des douches.



Salle d'électricité.

L'ÉTABLISSEMENT MÉDICAL DE MON-REPOS SUR VEVEY

20,04 m² de surface de chauffe. Elle est alimentée par une pompe aspirante et refoulante, système *Sulzer*, aspirant l'eau de condensation de la fosse placée à côté du local de chauffe.

Ce service de vapeur assure les besoins des salles d'hydrothérapie, ceux de la buanderie, ceux de la cuisine, des offices, laveries, le chauffage des salles d'hydrothérapie et orthopédie au sous-sol et des salles de bains aux étages, ainsi que la production d'eau chaude pour toute la maison.

Le chauffage des locaux indiqués plus haut est prévu par le service d'eau chaude, car celui-ci, fonctionnant toute l'année, permet de chauffer ces pièces sans allumer les chaudières du chauffage central à des moments fréquents à la montagne, où le moindre changement de temps amène un abaissement notable de température; de là, nouvelle économie de combustible à vapeur.

Ce service d'eau chaude par chaudière est doublé d'une production d'eau chaude par le potager de la cuisine. Les deux installations sont reliées entre elles par une canalisation de fer qui permet de les faire fonctionner ensemble en cas de grande affluence de pensionnaires ou de les isoler en permettant à l'une d'elles d'assurer les services de l'autre, par exemple, en cas de réparation des appareils.

L'installation sanitaire a été établie avec tous les perfectionnements du système anglais, soit avec double ventilation, des colonnes de chutes et des syphons.

Chaque W.-C. est ventilé par une gaine indépendante.

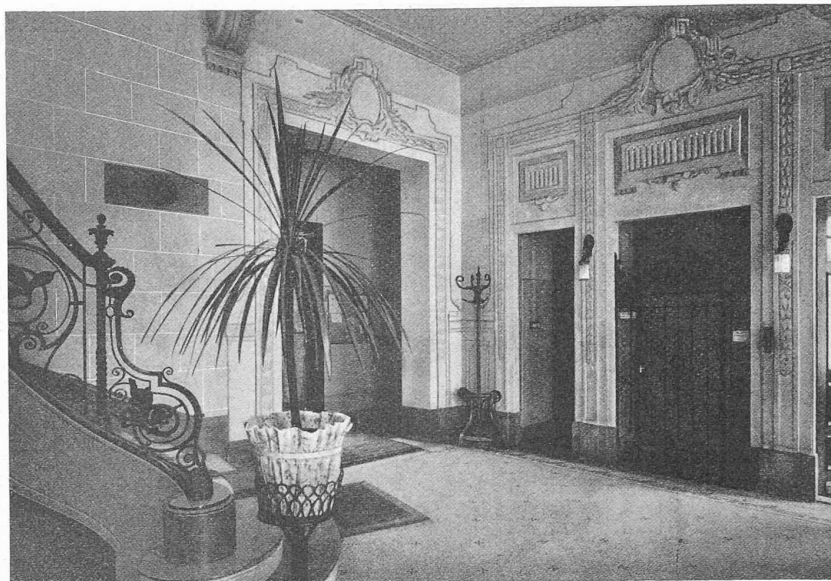
L'eau froide est distribuée par une colonne à haute pression pour l'eau potable et par des réservoirs placés aux combles pour l'eau industrielle.

La buanderie possède une installation complète de bacs à laver, de chaudières et de séchoirs à vapeur ainsi qu'uneessoreuse mue par moteur électrique.

Installations médicales.

L'hydrothérapie est installée au sous-sol, dans des locaux très éclairés. Elle comprend une salle des douches avec appareil spécial pour toutes les sortes de douches et une autre salle avec appareils pour bains divers, soit : bains de vapeur, bains électriques, à quatre cellules, bains à eau courante, etc., puis les cabines attenantes avec chambre de repos.

Au sous-sol se trouve également la salle d'orthopédie et une salle de gymnastique avec appareils, ainsi que la salle des rayons X. Dans cette dernière se trouve un moteur électrique faisant fonctionner l'appareil des rayons X et le système de d'Arsonval à courant à haute tension (effluves électriques). Le laboratoire et la chambre noire pour développer sont à proximité.



Le vestibule.

Au rez-de-chaussée : salle médicale avec un pantostat pour examen électrique, massage vibratoire et table de thermo-pénétration.

La nouvelle Usine hydro-électrique des Prés du Chanet, près Boudry, appartenant à la Ville de Neuchâtel.

Par Louis MARTENET,

Chef du Service de l'Electricité de la Ville de Neuchâtel.

(Suite)¹

Une autre vanne peut fermer l'entrée de l'eau dans la conduite forcée; de construction spéciale, elle fonctionne également comme vanne de sûreté, à fermeture automatique, dans le cas de rupture de la conduite forcée.

A côté se trouvent deux orifices fermés par des clapets. Un de ces orifices sert au remplissage ralenti de la conduite forcée, l'autre permet la vidange de la chambre de mise en charge.

Un flotteur fait manœuvrer un indicateur de niveau d'eau, constitué à l'usine par une série de lampes qui s'allument et s'éteignent toutes les fois que les variations du niveau de l'eau atteignent 25 cm.; une petite construction abrite tous ces appareils et rend ainsi leur entretien facile.

Réservoir.

Le réservoir à ciel ouvert, non encore terminé, aura sa partie mouillée bétonnée. Sa capacité de 5 000 m³ sera d'une grande utilité pour la régularité du fonctionnement de la nouvelle usine dans les périodes de basses eaux,

¹ Voir N° du 25 juillet 1916, page 137.